

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative au manque de cafés familiaux à Cureghem.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Cureghem dispose d'un nombre important de cafés. Cela pourrait être une richesse pour le quartier et autant de lieux conviviaux pour partager un bon moment en famille, entre amis. Malheureusement, la réalité est tout autre, la grande majorité de cafés se ressemblent et sont destinés à un certain public. Il s'agit pour la plupart de cafés avec des jeux de hasard, occupés par des hommes, dans une atmosphère pas très accueillante. Quand je dis que des hommes, évidemment la serveuse est une femme, cela va de soi.

Outre le côté peu accueillant, certains cafés posent questions en pratiquant des activités illégales.

Cette situation pose deux problèmes majeurs, si vous souhaitez partager un café/thé, manger une crêpe en famille, entre femmes, à Cureghem, ce n'est pratiquement pas possible. L'activité de ces cafés donne un sentiment d'insécurité dans le quartier car ils procurent nuisances sonores, disputes, etc.

Si nous voulons que Cureghem soit un lieu paisible et accueillant pour tous ses habitants, cela passe aussi par développer des lieux Horeca qui permettent des rencontres et des partages. Prendre le soleil en terrasse par jour de beau temps doit pouvoir être possible pour tout le monde sans devoir aller dans le centre ou dans une autre commune. Pouvoir échanger « une tasse de thé » entre amis avec ses enfants doit pouvoir être possible.

Je voudrais demander au Collège s'il est conscient du problème ? Peut-il nous dire combien de cafés Horeca, proposant des boissons ou petit snacking, type pâtisserie ou autre, compte le quartier et combien sont destinés selon vous à un public familial ?

Combien de cafés avez-vous du fermer pour activité illégale depuis cette législature ? Avez-vous une stratégie d'encadrement et d'incitation pour développer une mixité parmi les cafés et développer des lieux familiaux et conviviaux ? Je ne parle pas des snacks et restaurants. Au square Albert 1^{er}, il y a un projet de réoccuper des locaux appartenant au « Foyer anderlechtois » avec de nouveaux commerces de « qualité ». Où en êtes-vous dans ce projet et prévoyez-vous faire ouvrir un lieu Horeca style salon de thé familial ?

Madame l'Echevine ROEX donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen ROEX geeft lezing van het volgende antwoord:

Comme vous le savez, une nouvelle réglementation « autorisation Horeca » a été votée et mise en œuvre depuis le début de l'année 2022. En ce moment, 233 établissements sont en ordre avec la nouvelle réglementation et 470 établissements ont reçu une invitation à se remettre en ordre et/ou sont en cours de traitement.

Nous n'avons pas les nombres exacts par quartier pour le moment, ni le nombre correspondant à la répartition exacte du type d'établissement ou de l'offre sur la

carte. Selon nos estimations actuelles, il s'avère néanmoins que les « Débits de boissons » représentent un peu moins de 30% de l'activité Horeca du quartier de Cureghem.

Lorsqu'il y a quelques plaintes pour un établissement, l'exploitant est convoqué à la Commune par le cabinet du Bourgmestre, le « coordinateur Horeca » est présent lors de ces auditions. 103 établissements ont été auditionnés pendant cette législature. Sur le quartier de Cureghem, 28 établissements ont été fermés par ordre du Bourgmestre, 21 ont reçu un avertissement.

Depuis la création du « guichet Horeca » notre présence sur le terrain est renforcée et nous sommes vigilants lors de la délivrance d'une nouvelle autorisation d'ouverture Horeca. Le « Guichet Horeca » développe un réseau important à l'écoute des exploitants afin de soutenir le commerce de qualité. Pour vous citer un exemple, une enquête est en cours pour jauger des besoins des établissements Horeca, mais également organiser de futurs événements comme des « Jobday Horeca », aide au recrutement et à la formation de personnel.

Pour ce qui est relatif au square Albert I^{er}, nous avons identifiés trois unités commerciales, dont la destination peut être modifiée en Horeca. Des appels à candidatures vont être lancés dès que le chantier sera assez avancé. Vu l'implémentation dans les tours de logements sociaux, ni des débits de boissons, ni des snacks, ni des cuisines nécessitant une hotte professionnelle sont possibles, on vise donc plutôt l'établissement familial dont vous parlez.

G. BORDONARO dispose de chiffres pour faire l'état des lieux du nombre de cafés, notamment à Cureghem. Il a l'impression que dans la réponse donnée, il n'existe pas de stratégie d'encadrement et d'incitation. On peut limiter le nombre d'Horeca ou d'établissements dans un certain rayon. Il sait que Bruxelles-Ville le fait autour de tous les aspects touristiques. Il ne dit pas que les cafés existants doivent disparaître mais il est important d'avoir des lieux conviviaux pour tous alors qu'il est difficile d'en trouver actuellement. Il pense qu'il est important pour Cureghem que l'on puisse avoir des lieux où tout le monde est le bienvenu, aussi les enfants, tel que des « cafés-poussettes » qui n'existent pas à Anderlecht. Il espère que nos quartiers auront aussi un jour ce genre d'établissements. Les citoyens veulent des lieux populaires destinés à tous les publics.